

**Présidence de :** M. Arnaud BAVAY (HORDAIN)

**Secrétaire de Séance :** M. Wassim SCHUTZ (DENAIN)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90**

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 88**

**Membres présents : 74**

M. Éric GRANATO (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Carole LEBRESNE (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Fabrice LACOUR (BELLAIN) - Conseiller communautaire, M. Luc BROUTA (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Pascale JURETZKO (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, M. Akim DERGHAL (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Céline MALLE (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Amine AARABAT AMALOU (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Francis LEFEBVRE (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Nadine DUPONT (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Wassim SCHUTZ (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Vice-Président, Mme Mathilde MASNIN LARGILLET (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Brandon MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Valérie ROSZAK (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Bryan MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Christian DUHEM (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Laure TROIA (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Quentin BOURRE (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, Mme Monique PASSET (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, Mme Karine VERDIERE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Florent PASEK (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Nicole KIELBASIEWICZ (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Vice-Président, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Vice-Président, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, M. Didier FABRE (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Vice-Président, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, Mme Anne LEMAY (NIVELLE) - Vice-Présidente, Mme Muriel CAUDRON MIENS (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseillère communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Véronique HUBERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Florian RENARD (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Frédéric VANRUYMBEKE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Antoine DELTOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Éric CASTELAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller

communautaire, Mme Fabienne BENOIT-COUPET (WALLERS-ARENBERG) – Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS-ARENBERG) - Conseiller communautaire, M. Sylvain RICHE (WASNES-AU-BAC) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

**Membres absents excusés avant donné pouvoir : 14**

Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Emmanuelle SICARD (CHÂTEAU-L'ABBAYE), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. James NAGELS (HASNON) a donné pouvoir à Mme Karine VERDIERE (HASNON), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) a donné pouvoir à M. Didier FABRE (LOURCHES), M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) a donné pouvoir à M. Florian FINET (MAULDE), M. Aymeric ROBIN (RAISMES) a donné pouvoir à M. Arnaud BAVAY (HORDAIN), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Véronique HUBERT (RAISMES), Mme Karine LIPPERT (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jimmy LAURENT (THIANT) a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN), M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à Mme Cathy GENOS (THUN-SAINT-AMAND), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (WALLERS-ARENBERG)

**Membres absents excusés : 2**

M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE DU NORD), M. Philippe LAMBERT (RAISMES)

## DÉLIBÉRATIONS

### 26/045 Plan d'actions Égalité Femmes-Hommes 2026-2029

*Cf. Annexe n°1*

L'égalité femmes-hommes est un principe fondamental qui vise à garantir les mêmes droits, opportunités et responsabilités pour les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie, y compris l'éducation, le travail, la santé et la famille.

Ce principe est essentiel pour promouvoir la justice sociale, lutter contre les discriminations et les violences basées sur le genre, et favoriser le développement économique, social et durable.

Face aux actes violents toujours à l'œuvre sur le territoire, tous les élus, agents et habitants ont un rôle à jouer pour construire une société plus inclusive et égalitaire.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, La Porte du Hainaut porte un engagement fort en matière d'égalité Femmes-Hommes, qui se traduit aujourd'hui dans le Projet de Territoire dans une de ses 6 valeurs partagées. En mettant l'égalité au cœur du projet politique, aux côtés de la citoyenneté et du bien-être, La Porte du Hainaut porte haut et fort un projet dans lequel aucun agent public ni habitant ne pourra être discriminé en raison de son genre.

En 2021 avait été adopté un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle des agents de La Porte du Hainaut. Depuis, de nombreuses évolutions ont été entamées, que ce soit en matière de rémunération, de temps de travail ou de signalement. Mais des chantiers sont encore à poursuivre, notamment par rapport aux agentes en temps partiel ou en situation de proches aidants.

Composé de deux volets, interne et externe, ce plan d'actions égalité Femmes-Hommes 2026-2029 s'attache à faire de cet enjeu un volet transversal et marquant des politiques publiques de La Porte du Hainaut. C'est pourquoi, au-delà du volet ressources humaines se trouvent aussi des engagements concrets en matière d'insertion emploi, de mobilité, de culture ou encore de numérique.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le plan d'actions 2026-2029 comprenant le rapport Égalité Femmes-Hommes 2025 de La Porte du Hainaut, annexé.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à 72 voix POUR,

6 voix CONTRE (M. Eric GRANATO, Abscon ; Mme Carole LEBRESNE, Abscon ; M. Wassim SCHUTZ, Denain ; M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines ; M. Eric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux),

9 ABSTENTIONS (Mme Nadine DUPONT, Denain ; Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN, Escaudain ; M. Christian DUHEM, Escaudain ; Mme Laure TROIA, Escaudain ; M. Quentin BOURRE, Escaudain ; M. Raphaël KRUSZYNSKI, Escautpont ; Mme Monique PASSET, Escautpont ; M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Flines-lez-Mortagne ; M. Dominique SAVARY, Trith-Saint-Léger),

1 ne prenant pas part au vote (M. Eric BLONDIAUX, La Sentinelle).

---

**26/046 Droit à la formation des élus**

Les membres du Conseil Communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le montant total des dépenses de formation alloué à La Porte du Hainaut est de 15 000 € par an.

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider, en période de démarrage de mandat, les orientations suivantes en matière de formation à savoir les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2026 sur le Budget de la Direction des Ressources Humaines, ligne 65315.

Adoptée à 87 voix POUR,

1 ABSTENTION (M. Dominique SAVARY, Trith-Saint-Léger).

---

**26/047 Commission d'Appel d'Offres - Modalités de dépôt des listes des candidats**

La Commission d'Appel d'Offres est un organe intervenant dans le cadre des procédures de passation des marchés publics.

Avant de procéder à l'élection de ses membres, il y a lieu de fixer par délibération les conditions de dépôt des listes candidates comme suit :

- Les listes seront déposées avant le 23 avril auprès du Président de La Porte du Hainaut,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres telles que détaillées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

---

**26/048 Commission de Délégation de Service Public - Modalités de dépôts des listes des candidats**

La Commission de Délégation de Service Public est un organe intervenant dans le cadre des procédures de passation des contrats de délégation de service public (également appelés contrats de concession).

Avant de procéder à l'élection de ses membres, il y a lieu de fixer par délibération les conditions de dépôt des listes candidates comme suit :

- Les listes seront déposées avant le 23 avril auprès du Président de La Porte du Hainaut,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public telles que détaillées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

---

<b>26/049 Rapport Développement Durable - Année 2025</b>
--

*Cf. Annexes n°2 et n°3*

Comme chaque année, le Conseil Communautaire a pour mission d'examiner le rapport Développement Durable. Celui-ci fait le point sur les engagements et leurs réalisations en matière de protection de l'environnement, de progrès social et de développement économique.

Le Rapport Développement Durable fait état de la contribution de La Porte du Hainaut à un enjeu global : celui d'œuvrer à la prospérité humaine en préservant les écosystèmes. C'est ce que prévoit le Projet de Territoire, dont les travaux se sont appuyés sur l'Indice de Développement Humain qui mesure justement quelques-unes des principales composantes du Développement Durable.

Le rapport est organisé autour de 5 finalités : la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, l'épanouissement des êtres vivants, la cohésion sociale et la consommation responsable.

Le Rapport Développement Durable présenté aujourd'hui met donc en exergue l'action de la collectivité en la matière en présentant un point d'étape sur l'exécution du Plan Climat pour la deuxième année consécutive.

Ce n'est pas le projet d'un seul service, mais un travail transversal impliquant l'ensemble des Directions de la collectivité. Sur les 115 actions prévues, 64% sont aujourd'hui en cours et 12% finalisées. De nombreux chantiers structurants ont abouti ou sont en phase de finalisation, notamment la stratégie de transition énergétique, le Projet Alimentaire Territorial ou encore le schéma des itinéraires doux.

Peuvent ensuite être notées des actions émergentes, qui ne figuraient pas forcément dans le plan d'actions initial, mais qui mériteraient d'y figurer au titre de leur contribution générale au Plan Climat. C'est le cas par exemple, des actions portées par la Direction Culture qui intègre pleinement les enjeux environnementaux dans ses programmations.

C'est donc un bilan intermédiaire positif qui est présenté aujourd'hui. Cette démarche sera renouvelée et approfondie en 2026.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport de Développement Durable 2025 de La Porte du Hainaut.

---

<b>Information orale : Situation financière de l'Agglomération</b>
--

*Cf. Annexe n°4*

---

**26/050 Engagement et mandatement des dépenses pour la période du 1er janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif 2026 - Amendement de la délibération n°25/277 du 15 décembre 2025**

Les crédits provisoires permettent jusqu'à l'adoption du Budget d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent.

Ainsi, il a été proposé d'appliquer les règles budgétaires et comptables réglementaires et de permettre la liquidation et le mandatement en section de fonctionnement à hauteur de 100% des crédits ouverts en 2025, 25% des crédits dédiés à l'investissement et 33% des crédits liés à des opérations pluriannuelles, gérées en Autorisations de Programme par la délibération n°25/277 adoptée lors de la séance de Conseil Communautaire du 15 décembre dernier.

La délibération modificative proposée aujourd'hui repose uniquement sur la détermination de l'enveloppe globale permettant de calculer le quart des crédits correspondant aux crédits provisoires à disposition pour les 4 premiers de mois de l'exercice 2026.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter les modalités de détermination de l'enveloppe de crédits provisoires d'investissement pour 2026, hors autorisations pluriannuelles et restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts par chapitre au Budget 2025, pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.
- d'acter que les autres modalités précisées dans la délibération n°25/277 en date du 15 décembre 2025 restent inchangées.

Adoptée à 82 voix POUR,

3 ABSTENTIONS (M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines ; M. André LEPRETRE, Wavrechain-Sous-Faulx),

3 ne prenant pas part au vote (M. Jean-Marie TONDEUR, Marquette-en-Ostrevant ; Mme Hélène DA SILVA-COLLIER, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Cécile GRASSO-NOWAK, Saint-Amand-les-Eaux).

**26/051 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Création et fixation de la composition pour le mandat 2026-2032**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Établissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Elle est donc instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une communauté souhaite restituer aux communes une compétence. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer.

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la communauté ou de la métropole, à la majorité des deux tiers, et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque Conseil Municipal.

Le Conseil Communautaire décide :

- de fixer la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à 47 membres, chaque commune désignant par délibération un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Adoptée à 86 voix POUR,

2 ABSTENTIONS (M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines ; M. André LEPRETRE, Wavrechain-Sous-Faulx)

Cf. Annexe n°5

Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2026 présenté aujourd'hui repose sur les dispositions de la loi de finances pour 2026 promulguée le 20 février 2026.

Même si l'année 2025 a permis de passer le déficit public de 5,8% à 4,7% du PIB, la barre symbolique des 3% est encore lointaine. Aussi, la participation des collectivités locales à la résorption de ce déficit, initiée en 2025 avec le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes des collectivités locales, a-t-elle été pérennisée.

En 2025, ce DILICO a impacté le Budget de la collectivité de 2 M€, alors que le Projet de Territoire fixait une trajectoire ambitieuse pour le développement et que les projets étaient tous avancés et nécessitaient un financement solide. Le Budget a fait face.

Cette année, ce sont 10 M€ qui vont être ponctionnés sur le Budget. Près de 5% des recettes de fonctionnement et 4,5 M€ vont manquer au financement des investissements. Un effort porté plus particulièrement sur les intercommunalités et surtout par les intercommunalités industrielles alors qu'elles font face à des défis écologiques, sociaux et d'attractivité énormes.

Cette ponction, si elle reconduit le DILICO à hauteur de 2 M€, se caractérise surtout par un reniement de l'Etat d'engagements données en contrepartie d'allègements fiscaux économiques :

- Réduction de la compensation des bases de Cotisation Foncière des Entreprises de 19%, alors qu'en 2021 sa progression avait été garantie. C'est une perte de 2,1 M€,
- La Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe professionnelle, mécanisme mis en place suite à la suppression de la TP pour garantir le niveau de ressources des intercommunalités, subit en 2026 une baisse de 22% : -1,6 M€.

Ces deux baisses de ressources impactent plus particulièrement les territoires industriels en ce qu'ils se distinguent par un foncier bâti économique plus important que les territoires tertiaires. Au total, les intercommunalités ont perdu la quasi-totalité de leur pouvoir fiscal et se voient aujourd'hui contraintes par des mesures unilatérales et défavorables sur la compensation de la fiscalité perdue.

Cependant, la bonne santé financière de La Porte du Hainaut permet en 2026 de faire face et de poursuivre les engagements pris :

- 40 M€ de contributions en matière d'ordures ménagères, de transport, de gestion de l'eau et d'incendie et de secours,
- 17 M€ de charges de personnel dont 400 000 € de revalorisation de la participation employeur à la CNRACL. Cette mesure instituée par la loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation annuelle de 3 points et ce pendant 4 ans, de la participation,
- 54 M€ de solidarité en faveur des communes formant le pacte de solidarité communautaire, le poste le plus important de dépenses, qui comprend :
  - ✓ Les attributions de compensation,
  - ✓ La dotation de solidarité communautaire,
  - ✓ Les fonds de concours à l'investissement local,
  - ✓ La dotation de ruralité à destination des communes de – 3 000 habitants,
  - ✓ Renov+ pour accompagner les communes en matière de rénovation des bâtiments scolaires,
  - ✓ Le fonds Politique de la ville.
- 11 M€ d'annuité de dette,
- 77 M€ de dépenses d'équipement en matière :
  - ✓ De travaux sur les vélo-routes, dans les cités minières (Renouvellement urbain minier à Raismes, Escaudain/Lourches/Roelux, Denain, Wallers-Arenberg, Escautpont), les quartiers politique de la ville (Nouveau programme de renouvellement urbain à La Sentinelle et Denain), les zones d'activités que ce soit en réhabilitation ou en création, au château de la Princesse, à la médiathèque de Douchy-les-Mines,
  - ✓ Mais aussi via des subventions d'équipement versées aux particuliers et aux bailleurs sociaux en matière d'aides à l'habitat, et au SIMOUV en matière de transport public.

Au total, ce Budget totalise 216 M€ de dépenses dont le financement est fortement impacté par la réduction des recettes.

En effet, les pertes de ressources dont il a été question en début de la présentation pèsent sur le financement propre de La Porte du Hainaut alors que les dépenses d'équipement s'accroissent de 15% relativement à 2025.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, 36 M€ d'emprunts prévisionnels sont ainsi inscrits, dont 10 M€ consécutifs à notre participation historique au redressement des comptes publics, et malgré une optimisation de nos financements extérieurs.

Pour conclure, ce mandat sera un mandat de rigueur budgétaire face à une vision comptable et court-termiste de l'Etat qui met à mal les budgets locaux.

Force est de constater que l'épargne de gestion de La Porte du Hainaut et son niveau d'autofinancement se dégradent au regard de la feuille de route du dernier mandat.

Suite à la réglementation en vigueur et sur la base du rapport, le Conseil Communautaire a procédé au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026.



## CALENDRIER

### Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**  
Mercredi 22 avril 2026 à 12h00
  
- **Conseil Communautaire**  
Jeudi 30 avril 2026 à 18h00

Fait à Wallers, le jeudi 16 avril 2026

Affiché et publié le 27/04/2026  
Par délégation  
La Directrice Juridique  
Cécile LINQUETTE



27/04/2026  
Aymeric ROBIN  
Président de La Porte du Hainaut



Le Secrétaire de séance,  
M. Wassim SCHUTZ (Denain)